

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	18

Date de convocation :

6 février 2024

Objet de la délibération :

CONSTRUCTION D'UNE
STRUCTURE ENFANCE
MULTI-ACCUEIL

Le Maire



COMMUNE DE BORGIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mardi 13 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le treize février à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame le maire ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie.

PRESENTS : 15

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, BELGODERE épouse
VITTORI Charlotte Dominique, MARIOTTI épouse GARIBALDI
Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI
Angèle, OLIVA José, AMBROSI Chantale Jeanne, NATALI Pierre,
SIMON Marie-Anne, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine,
CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, MILLIEX Didier, MILANI
Paul.

POUVOIRS : 3

PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, a donné pouvoir à LAMBERTI Ange,
VINCIGUERRA Eugène a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine,
APICELLA Lucie a donné pouvoir à MILLIEX Didier,

ABSENTS : 11

DOMINICI Jean-Baptiste, BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane,
SANTINI Gilda, MATTEI Thomas, SAMPIERI Alexandra PASQUINI
Joseph, CHOIX Sabine, BARTOLOTTI Jean Claude, RUTALI Marie Rose,
GARULLI Alicia, SANTELLI Murielle

Un scrutin a eu lieu, Madame MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine
a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0



Mairie de Borgo
Département de la Haute Corse

CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE ENFANCE MULTI-ACCUEIL

Dans le cadre de la construction de la structure multi-accueil, Madame le Maire présente le projet au Conseil municipal.

En effet celui-ci, vient remplacer le bâtiment existant qui est à présent sous dimensionné compte tenu de l'augmentation de la population de la commune.

Cette nouvelle construction répondra aux nouveaux besoins et permettra l'accueil des enfants dans des conditions optimales.

Le montant des travaux étant estimé à 3 102 204.00€ HT, Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter un soutien financier auprès de Monsieur le Préfet de la Haute – Corse, et de la Caisse d'Allocation Familiale. La Collectivité de Corse sera sollicitée dans le cadre de la dotation quinquennale.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Etat	38.68%	soit	1 200 000€ HT
Collectivité de Corse	28.96%	soit	898 342€ HT
CAF	10.31%	soit	320 000€ HT
Commune	22.05%	soit	683 862€ HT

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver dans toute sa teneur l'exposé de Madame Le Maire,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter un soutien financier auprès de Monsieur le Préfet et de la Caisse d'Allocation Familiale,
- d'approuver le plan de financement proposé, soit :

Etat	38.68%	soit	1 200 000€ HT
Collectivité de Corse	28.96%	soit	898 342€ HT
CAF	10.31%	soit	320 000€ HT
Commune	22.05%	soit	683 862€ HT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés